

Réponse du Conseil administratif à la pétition du 10 septembre 2019: «Pour la pose de toiles solaires anti-UV aux espaces enfants du parc La Grange».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-405 au Conseil administratif le 4 mars 2020.

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser rapidement la demande de la pétition, en examinant les différentes solutions possibles: toile, végétalisation, etc.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris note de la pétition P-405, intitulée «Pour la pose de toiles solaires anti-UV aux espaces enfants du parc La Grange». Il partage ainsi les préoccupations des pétitionnaires.

Il est également conscient que le changement climatique requiert la prise de mesures spécifiques, notamment en faveur des aîné-e-s et des jeunes enfants. Ainsi, le Conseil administratif a chargé le Service des espaces verts (SEVE) d'étudier un système d'ombrage à proximité des pataugeoires de la Ville.

C'est la raison pour laquelle l'exécutif a proposé le 26 janvier 2022 l'ouverture d'un crédit de 576 200 francs (proposition PR-1505), destiné à l'installation de structures d'ombrage autour de sept pataugeoires.

Cette proposition a été acceptée sur le siège le 9 février 2022 par le délibératif. L'appel d'offres a été lancé par la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) et le SEVE. L'adjudication aura lieu d'ici décembre 2022. Les travaux de pose des toiles dans les parcs concernés sont prévus en avril 2023. Les toiles d'ombrage seront en place pour l'ouverture des pataugeoires pour la saison 2023.

En ce qui concerne le parc La Grange, son statut de domaine classé impose que toute action entreprise dans le parc fasse l'objet d'une information auprès des services cantonaux, notamment la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Le caractère réversible et non définitif des structures ne demande pas de déposer d'une requête en autorisation de construire auprès du

Canton. Le SEVE rédige une note à l'attention de la CMNS. Pour ce parc, le choix du SEVE s'est porté sur quatre toiles d'ombrage d'une surface totale de 168 m².

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez